



Paris, le 26 septembre 2022

## Soutien à Kai TERADA !

Réunie en Comité Général ce jour, La CGT TEFP apporte tout son soutien à Kai TERADA, professeur de mathématiques à Nanterre et militant syndical de SUD EDUCATION, qui a fait l'objet d'une « *mutation dans l'intérêt du service* » officiellement **sans aucun motif disciplinaire !**

Le 30 aout, veille de la rentrée, l'Académie de Versailles lui annonçait par courrier sa suspension avec interdiction de se présenter dans son établissement pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 mois. Dans ce courrier où aucun motif n'était invoqué, il était simplement indiqué qu'« *il ne s'agissait pas d'une mesure disciplinaire* ».

Le 21 septembre 2022, une décision de mutation « dans l'intérêt du service » lui était notifiée à compter du 26 septembre dans un lycée des Yvelines.

Cette procédure est particulièrement emblématique de la répression qui s'abat sur les militant.es syndicaux-ales. En effet, dans sa décision, l'Académie de Versailles écrit que cette mesure est motivée pour se prévaloir « *des prises de positions d'une minorité en marge des instances de dialogue social, mettant en cause de manière virulente et répétée les instructions ainsi que le cadre défini par l'institution* ». L'administration poursuit en indiquant que « *le nom de Monsieur Kai TERADA revient régulièrement comme participant activement, en dehors des instances du dialogue social, ainsi que de l'exercice normal d'une activité syndicale, à la dégradation du climat au sein de la communauté éducative* » et conclut en indiquant que « ***ces faits ne sont pas constitutifs d'une faute de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire*** » !

**Cette décision inique et arbitraire s'inscrit dans un contexte d'attaques frontales sur les droits des travailleur-euses et de pénurie de moyens dans la fonction publique et n'a que pour seul objectif l'intimidation, alors que nous sommes à la veille d'une nécessaire mobilisation pour nos salaires et nos retraites.**

Cette procédure de « **mutation dans l'intérêt du service** » a été largement facilitée par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, qui a supprimé l'obligation de présenter cette mesure devant les CAP compétentes et a ainsi permis d'instaurer un fait du prince brutal. C'est donc en toute conscience des enjeux que le Gouvernement d'Edouard PHILIPPE a à l'époque imaginé ce nouvel outil répressif **même en cas d'absence de faits fautifs !**

Nous devons collectivement nous élever face à de telles dérives qui pourraient bientôt se généraliser et réagir avant qu'il ne soit trop tard. **La sanction de Kai TERADA doit être annulée sans délai !**